



Session ordinaire 2019-2020

LB/PG,CE,LW

P.V. PETI 24
P.V. SASP 26

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020

Ordre du jour :

1. DÉBAT PUBLIC

Pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19

2. Conclusions des commissions

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Claude Lamberty, remplaçant M. Gilles Baum, Mme Josée Lorsché, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Fernand Etgen, observateur

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. Sven Clement, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Georges Mischo, M.

Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports
M. Marc Baum, observateur délégué
M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. DÉBAT PUBLIC

Pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19

Le débat public relatif à la pétition publique 1535 - *Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19*, a eu lieu le 29 juin 2020 à la salle Cercle à Luxembourg.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, relève entre autres dans son allocution de bienvenue que l'activité des pétitions a été poursuivie durant l'état de crise. La pétition publique 1535 du pétitionnaire José Castro a recueilli 4.624 signatures validées par la Commission des Pétitions.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, tient à féliciter le pétitionnaire pour son initiative et lui exprime sa reconnaissance pour son engagement.

Madame la Présidente explique ensuite que le pétitionnaire a demandé que le présent débat puisse être organisé rapidement. A cet effet, il a renoncé à la possibilité de continuer pendant 42 jours la collecte des signatures au travers un formulaire en papier – ce mode de collecte avait en effet été suspendu temporairement pour des raisons de sécurité sanitaire jusqu'après la fin de l'état de crise.

Intervention du pétitionnaire

Monsieur le pétitionnaire remercie la Chambre des Députés pour avoir rendu possible que le présent débat ait lieu encore avant les vacances d'été.

L'orateur explique les motivations à la base de sa démarche. Surtout le grand élan de solidarité manifesté par la population pendant la crise sanitaire au travers des applaudissements pour remercier et encourager le personnel du secteur hospitalier a impressionné le pétitionnaire. Il souligne que le personnel de santé a dû faire preuve de courage pour affronter quotidiennement une maladie hautement contagieuse et dangereuse. L'orateur constate que l'hommage rendu par la population ne visait non seulement le personnel de soins, mais incluait également la police, les pompiers ainsi que les restaurateurs qui soutenaient par des livraisons gratuites le personnel qui se trouvait en première ligne. Monsieur le pétitionnaire souligne que son ambition est de ne pas en rester à un hommage symbolique, mais de pouvoir attribuer une récompense réelle au personnel concerné. Il constate que plus de 4.500 personnes partagent cet objectif.

Un autre élément ayant motivé le pétitionnaire à lancer son initiative était l'extension du temps de travail du personnel hospitalier et de soins à 60 heures par semaine, alors que la consigne générale obligeait la plupart des habitants à rester à domicile. L'orateur constate que les 60 heures de travail par semaine n'ont, dans la plupart des cas, pas été prestées, mais il signale que la durée de travail hebdomadaire de cette catégorie de personnel a tout de même largement dépassé 40 heures. L'orateur estime que le secteur hospitalier au Luxembourg a réussi à fournir un travail excellent et que le personnel a fait preuve d'une grande motivation et d'un grand engagement.

Une autre raison ayant amené le pétitionnaire à faire sa démarche sont les primes payées dans le secteur privé, notamment par des grandes chaînes de supermarché. L'orateur pense que l'État devrait faire figure d'exemple et devrait dès lors soutenir le paiement d'une prime dans le secteur hospitalier et des soins. L'orateur est d'avis que l'État est en mesure d'imposer une telle prime, notamment parce que les conventions collectives dans le secteur sont d'obligation générale.

En ce qui concerne le financement d'une telle prime, Monsieur le pétitionnaire souhaite par principe un effort de financement solidaire. Il ne pense pas qu'une telle prime doit être financée par le recours à de nouveaux emprunts publics. Il propose dès lors d'introduire une cotisation unique, exceptionnelle, jusqu'à un taux de 1 pour cent à prélever sur les rémunérations de plus de 3.000 euros. L'orateur ne pense pas que des rémunérations se situant au niveau du salaire social minimum doivent être mises à contribution. Techniquement parlant, l'orateur estime que le taux effectif à la base de ce prélèvement exceptionnel doit être estimé par la suite.

La prime visée devrait être, selon le pétitionnaire, une prime liée au nombre d'heures effectivement prestées. Il estime que l'on pourrait envisager de payer une prime de l'ordre de 10 à 15 euros de l'heure. La prime serait due au personnel réellement impliqué sur le terrain, et non pas au personnel du secteur n'ayant pu, pour diverses raisons, travailler réellement.

Par cette approche, le pétitionnaire vise comme bénéficiaires possibles de la prime tout un chacun travaillant dans le secteur hospitalier, c'est-à-dire tant les médecins que le personnel de soins ou de charge.

Le pétitionnaire s'est également mis en rapport avec les syndicats pour s'informer sur les revendications qui existent auprès du personnel du secteur visé.

Selon l'orateur, les représentants des salariés du secteur en question demandent une priorité pour les investissements dans les infrastructures. En particulier, les projets d'extension de l'hôpital du Kirchberg et de construction du nouvel hôpital à Esch-sur-Alzette devraient être développés plus rapidement.

Une formation améliorée et unifiée pour le personnel soignant est revendiquée.

Les professions du secteur hospitalier et de soins devraient devenir plus attrayantes au travers une valorisation de ces métiers. De cette manière, l'intérêt de la population résidente pour une carrière professionnelle dans ce secteur devrait être promu. L'orateur rappelle l'incertitude qui existait en plein milieu de la crise sanitaire, lorsqu'on ne savait pas encore si le personnel soignant frontalier pouvait se rendre au Grand-Duché pour remplir ses tâches.

D'une manière générale, il s'agirait d'améliorer les conditions de travail dans le secteur visé.

Vu le risque de survenance d'une nouvelle vague d'infections, il s'agit d'être mieux préparé qu'en mars 2020, souhaite le pétitionnaire.

Echange de vues avec les Députés

Monsieur le Député Marc Hansen pose deux questions au pétitionnaire. L'orateur demande d'abord si le pétitionnaire est d'avis qu'il convient de remercier encore d'autres personnes que celles qui travaillent dans le secteur hospitalier et des soins, comme notamment le personnel des cabinets médicaux, des pharmacies, certaines professions libérales, le personnel du secteur aide et soins, le personnel de la restauration et celui des supermarchés. Monsieur le Député demande ensuite si le pétitionnaire estime que la demande d'une prime unique risque de se faire au détriment d'autres revendications propres au personnel du secteur visé, notamment en ce qui concerne une amélioration des conditions de travail du secteur.

Monsieur le pétitionnaire précise qu'il est d'avis qu'un important travail a en effet été réalisé par le personnel de bien d'autres secteurs. Il cite à titre d'exemple le CGDIS. L'orateur constate toutefois que d'autres pétitions avaient déjà été lancées à leur intention. Il rappelle que le secteur de l'alimentation a déjà versé des primes sous différentes formes à son personnel.

Quant à l'impact de la prime unique, l'orateur précise que celle-ci ne doit pas détourner l'attention des autres revendications provenant du secteur. Au contraire, le pétitionnaire pense que la revendication d'une prime unique est propice pour lancer un débat sur l'attractivité de l'emploi dans ce secteur. Monsieur le pétitionnaire souligne que les métiers de la santé et des soins doivent connaître une revalorisation, ceci au niveau de l'ensemble du secteur. Chacun qui tombe malade et qui a besoin de soins peut facilement comprendre qu'il s'agit de métiers importants, ajoute l'orateur.

Le pétitionnaire espère que le débat puisse se poursuivre au-delà de l'octroi d'une prime unique et qu'il sera possible d'être à l'écoute du personnel du secteur.

Madame la Députée Martine Hansen constate qu'il y a de nombreux chantiers relatifs au secteur hospitalier et des soins. Elle estime qu'il appartient au monde politique de s'occuper des doléances y relatives. L'oratrice regrette par ailleurs qu'une motion y afférente du groupe politique CSV ne fut pas adoptée. Elle demande au pétitionnaire s'il a eu des contacts directs avec le personnel du secteur et l'oratrice veut savoir si le paiement d'une prime unique est considéré comme une véritable reconnaissance. Elle demande quel est le sentiment des concernés par rapport à la reconnaissance que la société leur apporte.

Monsieur le pétitionnaire explique que les personnes qu'il a contactées ont un sentiment positif par rapport à une prime unique et qu'elles estiment qu'un tel geste démontre l'importance de leur travail au sein de la société. L'orateur confirme par ailleurs que la France et l'Allemagne ont initié des primes pour cette catégorie de salariés. Le pétitionnaire n'a pas l'impression que cela ait eu un effet contreproductif.

Monsieur le Député Gast Gibéryen souligne qu'en effet un élan de solidarité s'est fait sentir suite au grand engagement dont le personnel du secteur a fait preuve. Monsieur le Député souligne que lors d'un débat sur le versement d'une prime il s'agit de viser à obtenir une solution équitable. Dans le secteur même, il y a une distinction entre les

personnes concernées directement par l'aide apportée aux patients atteints du Covid-19 et celles qui n'étaient pas confrontées à ces malades. De plus, au-delà du secteur visé par la présente pétition, il convient de considérer le secteur des maisons de retraite et de soins, tout comme le secteur des soins à domicile. Quant au secteur privé, l'orateur cite les chauffeurs et les caissières qui ont également fourni de manière dévouée un important travail et vis-à-vis desquels il s'agit d'agir de manière équitable. L'État connaît des agents qui étaient sollicités par la lutte contre la pandémie, alors que d'autres ne l'étaient pas. Monsieur le Député ne veut pas d'une « politique de l'arrosoir ». Il est en principe favorable à une forme de reconnaissance, mais il pense qu'il convient de se donner le temps de la réflexion pour éviter des injustices.

Monsieur le pétitionnaire estime qu'il convient de récompenser tous ceux ayant activement œuvré dans le contexte de la crise. Il estime que le secteur de la santé a été celui qui se trouvait en première ligne. D'ailleurs, c'est ce qui l'avait motivé à lancer sa pétition, rappelle l'orateur. Monsieur le pétitionnaire estime que l'effort fourni par le personnel du secteur de la santé peut être apprécié différemment que l'effort fourni, à titre d'exemple, par un chauffeur de bus. L'orateur rappelle que les salariés frontaliers du secteur de la santé ont vécu dans des hôtels au Luxembourg sans pouvoir retourner pendant 15, voire 30 jours d'affilé auprès de leurs familles. L'orateur estime qu'il s'agit-là d'un degré d'effort autrement plus significatif que celui fourni par d'autres catégories de salariés.

Quant à une question supplémentaire de Monsieur le Député Gast Gibéryen, le pétitionnaire précise que la prime est à distribuer parmi le personnel du secteur visé suivant les heures de travail effectivement prestées et non de manière générale.

Monsieur le Député Gast Gibéryen demande ensuite s'il faut un lien direct avec le virus pour bénéficier de ladite prime.

Le pétitionnaire précise qu'il convient de se situer au niveau de l'état de crise. Il estime que dans le secteur hospitalier, il existe une coopération transversale entre les différents intervenants, chacun dépendant dans ses fonctions de l'autre. Différencier selon le critère de l'exposition directe au virus dans l'exécution de ses tâches est dès lors fort difficile, estime le pétitionnaire.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf suggère au pétitionnaire de chercher un appui supplémentaire auprès des conseils d'administration des différentes structures hospitalières ainsi qu'auprès de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL) en leur soumettant sa pétition.

Monsieur le Député Paul Galles fait trois remarques. Il constate d'abord qu'il appartient à l'État d'être le garant de l'équité sociale. Il demande ensuite s'il appartient également à l'État de faire un geste de remerciement, au-delà de l'équité. L'orateur pense que oui, l'État doit également assumer ce rôle.

L'orateur demande au pétitionnaire s'il entend maintenir strictement l'idée qu'il a avancée, à savoir le prélèvement d'une cotisation exceptionnelle de l'ordre de 1 pour cent.

Une seconde remarque de Monsieur le Député a trait à certaines réactions exprimées sur les réseaux sociaux, selon lesquelles certains internautes affirment que les pétitions n'amèneraient aucun résultat. L'orateur conteste cette vue des choses et demande au pétitionnaire s'il est d'avis que la population était certes disposée à applaudir mais se montre réticente lorsqu'il s'agit de payer pour reconnaître les mérites des salariés du secteur hospitalier.

Finalement, l'orateur pense qu'il serait utile d'analyser quelles activités peuvent être considérées comme étant systémiques.

Monsieur le pétitionnaire précise que sa suggestion pour prélever une cotisation exceptionnelle de 1 pour cent n'est qu'une idée à laquelle il ne tient pas absolument, mais qui aurait pour le moins l'avantage d'éviter de recourir à de nouveaux emprunts publics au risque d'augmenter de ce fait la dette publique du Luxembourg.

L'orateur est par ailleurs convaincu que les gens sont prêts à honorer les efforts du personnel du secteur hospitalier en finançant une prime. Il donne à considérer que le coût pour les citoyens se situerait concrètement entre 30 et 100 euros. Il pense que l'esprit de solidarité prévaut dans la population.

Monsieur le Député Marc Goergen estime que la question d'une distribution équitable entre différentes catégories de bénéficiaires se pose toujours. Il pense qu'il convient en l'occurrence de définir un critère de base. L'orateur demande au pétitionnaire s'il a connaissance des effets d'une prime qui a été introduite en avril 2020 par le Land allemand de Bavière.

Monsieur le pétitionnaire dit ne pas avoir connaissance d'informations négatives à ce sujet.

Madame la Députée Octavie Modert demande au pétitionnaire ce qu'il adviendrait de la prime suggérée s'il y avait une deuxième vague d'infections et à nouveau une grande pression sur le milieu hospitalier.

Le pétitionnaire pense qu'il devrait s'agir d'une prime unique qui constituerait non seulement une reconnaissance pour l'effort fourni, mais également pour les efforts à venir.

Monsieur le Député André Bauler pense que la présente pétition rend attentive à la situation du personnel hospitalier qui n'est pas toujours au centre de toutes les préoccupations. L'orateur constate que les problèmes rencontrés au quotidien dans le milieu hospitalier ne tiennent cependant pas aux rémunérations, mais concernent les conditions de travail. L'orateur pense que le débat doit mener à une plus grande reconnaissance de ces salariés. Il demande au pétitionnaire quels sont les retours qu'il a reçus des salariés du secteur en ce qui concerne la relation entre, d'une part, une reconnaissance exprimée par une prime unique et, d'autre part, les problèmes liés aux conditions de travail.

Monsieur le pétitionnaire confirme que les professionnels du secteur critiquent avant tout les conditions de travail. Ils déplorent le manque d'infrastructures et de matériel adéquat. L'orateur est d'avis que les chantiers relatifs aux structures hospitalières à Esch-sur-Alzette et au Kirchberg sont considérés comme étant absolument prioritaires.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que la présente pétition arrive à exprimer le sentiment de reconnaissance de la population. Une reconnaissance partagée par la Chambre des Députés qui félicite le personnel hospitalier d'avoir réussi à rendre la vie de nouveau plus ou moins normale. L'orateur critique à cet endroit avec insistance les récents comportements de fêtards qui, par leur insouciance sont à l'origine d'une aggravation des chiffres d'infections et qui remettent ainsi en question le succès des efforts consentis.

Monsieur le Député estime qu'une prime unique est certes une expression symbolique

et importante pour exprimer une reconnaissance envers le personnel du secteur hospitalier. Il donne cependant à considérer que de multiples aspects doivent être considérés si l'on veut soutenir les professionnels de ce secteur. Il y va en effet de la formation, de la reconnaissance en tant que telle, des conventions collectives (SAS et FHL en l'occurrence) et du recrutement. Monsieur le Député affirme qu'il convient de porter plus loin la réflexion. Il estime également qu'il ne peut pas s'agir d'une responsabilité revenant uniquement à l'État. Car celui-ci est obligé d'honorer tout ce qui est objectivement comparable. Sous cette optique, la Caisse nationale de santé, l'assurance dépendance, le domaine des professions libérales, l'État et les conventions collectives sont à considérer.

Partant, l'orateur plaide pour une prime équitable, à l'opposé d'une prime qui ne serait qu'un alibi.

Dans sa fonction de Président de la Commission de la Santé et des Sports, Monsieur Di Bartolomeo informe que ladite commission parlementaire s'est saisie des questions relatives au recrutement et à la reconnaissance dans le milieu hospitalier. Il promet que la Chambre se consacre avec le plus grand sérieux à ces questions. L'orateur estime qu'une porte vers une plus grande reconnaissance du personnel de ces secteurs est à présent entrouverte et qu'il appartient au parlement d'en faire quelque chose de valable.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, remercie le pétitionnaire pour son initiative. Elle rappelle la situation difficile qui, vers le 25 mars 2020, était caractérisée par une occupation maximale des lits de soins. L'oratrice estime qu'à ce moment, et encore aujourd'hui, des gens qui ne sont pas directement concernés ont du mal à évaluer correctement ce que la maladie du Covid-19 peut représenter.

Le personnel hospitalier doit faire face à sa propre peur, il doit affronter la peur des patients et de leurs familles. Les patients ne pouvaient pas recevoir la visite de leurs proches et il revenait au personnel soignant de combler ce manque.

Madame la Ministre est contente que la situation qui prévaut dans le secteur hospitalier bénéficie à présent d'une attention accrue.

L'oratrice rappelle l'ampleur de l'effort. Elle rappelle que 500 bénévoles ont apporté leur soutien, occupés sous un contrat à durée déterminée. Elle évoque la création des tarifs spéciaux auprès du corps médical.

Madame la Ministre annonce qu'un bilan de la première phase doit être établi. Elle constate qu'il y a encore beaucoup de travail, même maintenant, puisque de nombreuses tâches avaient été reportées dans le temps et doivent à présent être exécutées.

Quant à la question de l'équité, Madame la Ministre souligne qu'il convient de n'oublier personne. Elle donne à considérer que des entreprises, des associations et l'ADEM ont également fourni un travail important tout au long de la crise. Ceux qui ont particulièrement souffert des effets de la crise sont, selon Madame la Ministre, les petites entreprises ou les professions libérales qui doivent à présent faire face au risque de faillite.

Partant, il est à ce stade encore assez difficile de dresser un bilan adéquat de la

situation.

Concernant la situation dans le milieu hospitalier, Madame la Ministre rappelle que différents sujets ont déjà fait l'objet des discussions lancées autour de la table ronde consacrée au secteur (« Gesondheetsdësch »), dont la première réunion a eu lieu le 14 février 2020. La rémunération du personnel n'est pas considérée comme un problème majeur dans ce secteur, qui, dans la comparaison internationale, est l'un des mieux rémunérés.

Ce qui préoccupe sont les conditions de travail ainsi qu'une attractivité fort modeste des professions de santé. La formation est une formation exigeante, alors que les diplômés sont en comparaison moins bien rémunérés que des diplômés équivalents qui se sont orientés vers d'autres secteurs.

En conclusion, Madame la Ministre confirme que le gouvernement portera son attention sur les multiples facettes relevant du secteur lorsqu'il fera le point final des effets de la crise pandémique. A l'heure actuelle, selon Madame la Ministre, il serait prématuré de conclure sous peine d'oublier de nombreux concernés et de créer des situations inévitables.

Intervention finale du pétitionnaire

Monsieur le pétitionnaire remercie tout un chacun pour avoir permis la tenue du présent débat. Il remercie la population en général pour sa grande solidarité qu'il espère retrouver encore après la fin de la crise pandémique.

2. Conclusions des commissions

Les conclusions retenues par les commissions parlementaires dans leur séance tenue à huis clos sont les suivantes :

Un « hearing » sera organisé en automne à la Chambre des Députés, réunissant l'ensemble des représentants concernés du secteur. Suite audit « hearing » sera organisé un débat qui portera sur une revalorisation des différents métiers du secteur hospitalier et des soins, sur une amélioration de la reconnaissance de ces métiers, une meilleure formation, une amélioration des infrastructures ainsi que des conditions de travail.

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Président de la Commission de la Santé et des
Sports,
Mars Di Bartolomeo